

M. Dupuis: Les membres de l'opposition sont-ils sincères, oui ou non? Désirent-ils tout simplement du temps pour discuter cette question, oui ou non? Alors, comme le disait le chef du parti créditiste, tout à l'heure, voici une excellente occasion de le prouver. Le premier ministre pose un geste démocratique en disant à l'opposition: "Vous vous plaignez de ne pas avoir assez de temps pour discuter la question; nous allons vous fournir l'occasion de la débattre encore plus longtemps, même si vous avez passé votre temps à interrompre le travail qui aurait précisément pu être fait. Nous vous offrons l'occasion d'en discuter plus longuement, grâce à trois séances supplémentaires; nous vous fournissons l'occasion de faire valoir vos arguments." Néanmoins, l'opposition refuse cette offre démocratique.

Comment pourront-ils être crus lorsqu'ils se présenteront devant le peuple en disant que nous leur avons imposé le bâillon, alors que nous avons adopté la mesure la plus sage, celle d'approuver le projet de loi dans un délai prescrit.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations et au cas où il y aurait méprise en ce qui concerne la règle de clôture, à laquelle référerait mon honorable ami de Québec-Ouest, tout à l'heure, je désire affirmer...

(Traduction)

Un honorable député me dit qu'il me reste quelques minutes. Il me reste six minutes, je crois, mais je laisserai au président le soin de décider.

(Texte)

Le représentant de Québec-Ouest s'est écrié que contrairement aux principes démocratiques, nous leur refusons la liberté de parole, liberté qui nous est des plus chères, et qui a été conquise par nos aïeux et nos grands héros canadiens tombés sur les champs de bataille. Nous avons exercé le droit que le Règlement nous confère, règlement qui nous a été imposé et qui a été invoqué par le parti conservateur. Eh bien, nous l'utilisons à propos, et la différence entre les décisions de l'Orateur et l'absence de liberté de parole qui existent au parlement de Québec et ce qui se produit au parlement fédéral, c'est qu'ici ce n'est pas le premier ministre qui décide des rappels au Règlement, mais bien l'Orateur lui-même, dont l'autorité est suffisante pour maintenir l'ordre, et qui apporte à l'appui de ses décisions des autorités reconnues en procédure parlementaire.

De plus, s'il lui arrive de se tromper parfois, la chose se produit très rarement, il s'empresse de rectifier ses erreurs. Aussi, je

me demande quel sort aurait été réservé à l'Orateur de l'Assemblée législative de Québec si, à l'instar de l'Orateur de la Chambre des communes, il avait rendu une décision non partagée par le premier ministre. Que serait-il advenu du président de l'Assemblée législative s'il eut rappelé le premier ministre de la province à l'ordre?

C'est là la différence entre l'application de la règle de clôture qui existe au parlement fédéral et l'entrave à la liberté de parole au sein du parlement de Québec.

Donc, je résume et je dis ceci: Vous voulez discuter cette question, vous ne voulez pas perdre de temps, alors profitez de l'occasion qui vous est offerte par un premier ministre démocrate et prouvez que vous n'êtes pas de simples farceurs.

(Traduction)

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur le président, je pense bien que le comité vous sait gré d'avoir invité les opinants à circonscrire le débat à la zone située entre la frontière de la Saskatchewan et celle de Québec. Même si des élections sont imminentes dans ces parties éloignées, il serait peut-être bon d'insister plus qu'on ne l'a fait en certains cas sur le problème à l'étude. Pour ma part, je suis heureux de ramener le débat qui s'attardait sur les incidents extraordinaires et quelque peu exotiques qui marquent une campagne électorale dans Québec pour le centrer sur la loi à l'étude, tout aussi étrange et inusitée.

Au cours du débat, le premier ministre a été à son siège presque tout le temps. Il a manifesté une attention très soutenue et on aurait pu penser qu'après tant d'heures il aurait saisi le sentiment de la Chambre et du comité.

Malheureusement, à en juger par sa déclaration d'aujourd'hui, il a perdu tout contact avec le sentiment du comité. Il a proposé, si nous voulons réellement discuter la mesure, que nous siégions ce soir et samedi.

A première vue, l'offre pouvait paraître raisonnable, mais quelle en était la raison? Le Gouvernement a décidé que la mesure doit être adoptée pour le 7 juin. Pourquoi le 7 juin, je l'ignore, mais pour le Gouvernement, le 7 juin est la date à laquelle sont liés son orgueil et son prestige. Si la mesure n'était adoptée que le 8, le 9, le 10 ou le 15 juin, je suis sûr que la *Trans-Canada Pipe Lines* n'en souffrirait pas le moins du monde.

Nous aurions pu écouter le premier ministre lorsqu'il a proposé que nous siégions ce soir et samedi s'il n'avait pas, malheureusement, gâché son offre. Il nous demande d'une part de sortir le Gouvernement du pétrin où